

LA FOIRE COMMERCIALE 2024 célèbre les « 80 ans de la libération »



Festival des associations

Printemps-Été 2024 : La nouvelle collection !

Muret accueille la flamme olympique



Sommaire

Le mot du Maire 3

Vie locale 4 à 9

- Budget
- Travaux et aménagements
- FNACA : cérémonie du 19 mars
- Commémoration du 8 mai 1945
- Résultats des élections européennes
- Visite du sous-préfet
- Gendarmerie
- Les sapeurs-pompiers
- SIAS Escaliu

Foire commerciale 2024 10 à 11

Les associations 12 à 13

Les brèves : 14

- **Liralabribus**



14

- JO 2024
- Les encombrants

Mairie 15

- État civil
- Informations municipales
- Horaires mairie

Festival des associations 16



Mésanges bleues de nos jardins

Journal d'informations municipales de la mairie de Villate Place Saint Blaise, 31860 Villate.

Directeur de la publication : Jean-Claude GARAUD - Rédacteurs : Les membres de la commission communication et les ASSOCIATIONS.

Mise en page : Commission communication.

Impression : Imprimerie Cazaux Av. des Pyrénées, 31600 Muret.

Avertissement : les textes rédactionnels communiqués par les associations engagent la responsabilité de leurs auteurs.



Le mot du Maire

Villatoises, Villatois,

Après de longues périodes de sécheresse, le printemps pluvieux a permis de rééquilibrer le niveau des nappes phréatiques. Cette pluie tant attendue a favorisé la végétation intense, ce qui nous a souvent retardé pour l'entretien de la commune.

D'autre part, suite à l'annonce imprévue de la dissolution de l'assemblée nationale, entraînant des élections électorales successives, les employés municipaux ont dû revoir leur organisation logistique et décaler encore leur planning d'entretien.

Le budget municipal, bien maîtrisé, a été voté à l'unanimité. Il a été décidé de ne pas augmenter les taxes locales. Merci à la commission des finances pour sa rigueur.

Les élections européennes avec leurs 38 listes, ont contraint la municipalité à mettre à la disposition des candidats un important matériel d'affichage électoral, ce qui a engendré un coût pour la commune non négligeable.

Je remercie les associations sportives et culturelles, qui ont animé cette saison 2023-2024 avec leur passion habituelle et qui continuent d'attirer de plus en plus de monde, sans oublier le comité des fêtes et son énergie légendaire.

Bonnes vacances à toutes et à tous !

*Le Maire,
J.C. GARAUD*

Lors du conseil municipal du 04/04/2024, les élus ont procédé au vote du **COMPTE ADMINISTRATIF 2023** et ont adopté le **BUDGET PRIMITIF 2024**.

Compte administratif 2023

Le compte administratif est le reflet exact des dépenses et des recettes de l'année écoulée.

Fonctionnement



Investissement



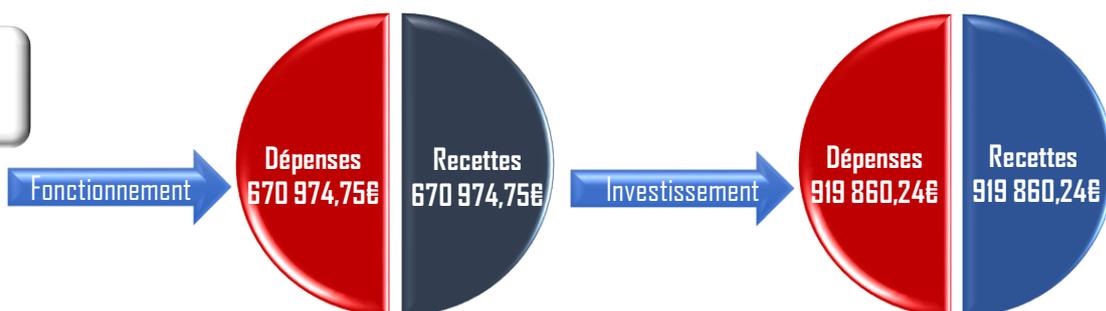
Report au budget Primitif 2024

Excédent de fonctionnement 2023	94 931,48€
Excédent de fonctionnement reporté N-1	147 396,16€
Excédent Total de fonctionnement	242 327,64€

Cet excédent total de fonctionnement est reporté au budget primitif 2024. Une part de 100 000 € sera maintenue au sein de la section de fonctionnement, une autre part de 142 327,64 € sera affectée à la section d'investissement.

Cet excédent permet de maintenir une épargne brute pour rembourser la dette et financer l'investissement.

Budget Primitif 2024

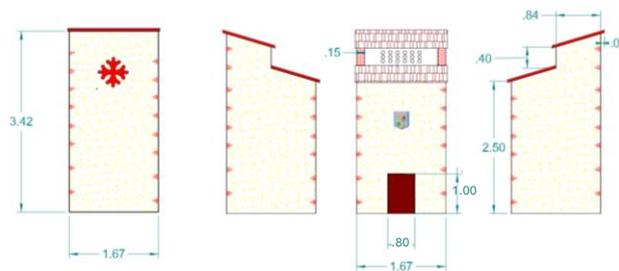


Taux d'imposition des taxes locales 2024

	Base prévisionnelle	Taux d'imposition	Produit attendu
Taxe foncière (bâti)	1 107 000 €	40,43 %	447 560 €
Taxe foncière (non bâti)	5 800 €	95,10 %	5 516 €
Taxe d'habitation (THRS) Sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale	270 000 €	14,3 %	3 861 €
TOTAL			456 937 €

En raison d'une allocation compensatrice de 2 428 € allouée par l'État à laquelle se rajoute une somme de 13 450 € suite à l'effet du coefficient correcteur, le total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale est de **472 815 €** pour l'année 2024. En ce qui concerne les taux d'imposition des taxes locales, le conseil municipal a décidé de ne pas les relever en 2024. Désormais, aucun locataire, ni propriétaire n'est redevable de la taxe d'habitation pour sa résidence principale. Seule subsiste la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Cette année encore, les valeurs locatives cadastrales servant de base d'imposition à la taxe foncière sont revalorisées au moyen d'un coefficient qui tient compte de l'indice des prix à la consommation publié par l'INSEE. Conformément à l'évolution de cet indice (+3,9 %) harmonisé sur un an, le coefficient de revalorisation est fixé à 1,039 pour les propriétés non bâties et les propriétés bâties. Cette variation à la hausse du coefficient pour 2024 induit ainsi une augmentation de 3,9 % de la base de calcul de la taxe foncière et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, ce qui conduira à une augmentation du montant à payer en 2024. Pour rappel en 2023, l'augmentation avait été de 7,1 %.

Projet d'implantation d'un pigeonnier sur le giratoire de l'Avenue des Platanes



Le Maire et le conseil municipal ont décidé d'aménager le rond-point de l'Avenue des Platanes. Un projet de construction d'un mini-pigeonnier d'environ 3m40 de haut sur 1m67 de large a été retenu. Celui-ci sera bâti par les agents techniques avec l'aide des membres du conseil municipal. Le pigeonnier a été choisi car il fait partie du paysage local puisque Villate en compte 10 répartis sur la commune. Il est un des symboles représenté sur notre blason. Des végétaux viendront agrémenter l'ensemble.

Acquisition d'un véhicule de type PIAGGIO pour les services techniques

La commune de Villate qui n'avait qu'un seul véhicule de type camion plateau de 3.5 tonnes, a obtenu une subvention du Département de la Haute-Garonne, pour l'acquisition d'un véhicule plus léger de type PIAGGIO. Celui-ci permet d'effectuer des transports et des liaisons dans des conditions plus économiques et plus écologiques lorsque l'utilisation du véhicule plus lourd n'est pas nécessaire. Il est équipé pour fonctionner au gaz GPL. De plus, il permet également l'exécution simultanée de deux missions par nos employés municipaux.



Construction d'un accueil de loisirs ALAE / ALSH en extension de l'école existante



Pour rappel, le groupe scolaire Jean Jaurès, propriété de la commune de Pins-Justaret, situé à cheval sur les communes de Pins-Justaret et de Villate, scolarise des élèves des deux communes. La commune de Pins-Justaret a engagé un programme de remplacement des préfabriqués



de l'accueil des ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'École) et ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) considérant qu'ils ne permettaient plus d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions. Un projet de convention a été élaboré pour arrêter un mode de financement en lien avec l'importance de la population de chaque commune. Aujourd'hui, les travaux sont bien avancés et le nouveau bâtiment devrait être prêt à accueillir les enfants pour la rentrée prochaine.



**Nous, Anciens Combattants, participons à toutes les commémorations :
11 novembre - 19 mars - 8 mai - 14 juillet et fêtes locales**

Que commémore-t-on le 19 mars ?

Le 19 mars est la journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Jour de l'anniversaire du « Cessez le feu » en Algérie.

C'est une loi (du 6 décembre 2012) qui a institué cette cérémonie. Cette journée permet de célébrer les accords d'Évian du 18 mars 1962 et affirme un témoignage à toutes les victimes en Algérie, Maroc et Tunisie.

Le 18 mars à l'Hôtel du Parc à Évian, les accords sont signés par Louis JOXE (Ministre français chargé des questions algériennes et Krim BELKACEM chef de la délégation algérienne). Le soir même, le Général De GAULLE annonce la signature des accords d'Évian qui prennent effet le 19 mars 1962 à midi (Cessez le feu sur tout le territoire algérien).

Le Comité de Labarthe/Lèze – Pins-Justaret – Villate remémore cette date (62 ans cette année). Notre président Pierre LUSSO est présent aux 3 cérémonies.

PINS-JUSTARET : 17h30

Les Pins-Justarétois(es) sont venus nombreux au monument aux morts.

La cérémonie débute : "Levé du drapeau", lecture du message de la FNACA suivie du texte (préparé par Mme TARDIEU) pour le CMJ et lecture d'un extrait du livre « L'Algérie des deux rives 1954/1962 ». Mme la 1^{ère} Adjointe donne lecture du message de Mme P. MIRALLES, secrétaire d'État auprès du Ministre des Armées chargée des Anciens Combattants. Le dépôt de gerbes n'est pas omis, Municipalité, Région, « Souvenir français », sonnerie aux morts et pour finir, la Marseillaise.

Notre vice-président Jean-Charles FAVARETTO décore notre ami Guy LOPEZ qui acquiert les médailles bien méritées, « **Médaille de reconnaissance de la nation** » et « **Médaille commémorative opération sécurité et maintien de l'ordre en Algérie** ».



Pins-Justaret, remise de la médaille à Guy LOPEZ au centre

LABARTHE-SUR-LEZE : 18h00

En présence de M. le Maire Y. CADAS, notre porte-drapeau J. ARGENTON, accompagné d'Anciens Combattants et de nombreux villageois(es), la commémoration préserve son cérémonial : lecture des messages du Ministre des Armées et de l'UFAC. La minute de silence est demandée, la Marseillaise est diffusée. Une remise de médaille est requise. Le policier municipal, Caporal Valentin LELONG, est décoré : Médaille de « **La croix du combattant** » (remise par J.C. FAVARETTO).



Labarthe/Lèze, remise de la Croix du combattant à Valentin LELONG



Villate, Cérémonie du 19 mars 1962

VILLATE : 18h45

Toujours nombreux, les villatois(es) sont au rendez-vous devant la stèle. Monsieur le Maire J.C. GARAUD, préside la cérémonie. Sont présents aux cérémonies des trois communes, notre Comité, le représentant de la gendarmerie de Muret, le capitaine HUGUET, la conseillère départementale Mme Annie VIEU, le « Souvenir français », les élus des communes de Labarthe/Lèze, Pins-Justaret et des communes voisines. La cérémonie s'exprime : discours, sonnerie aux morts, Marseillaise, remerciements aux porte-drapeaux et à tous les présents. A l'issue de cette journée, les commémorations se sont clôturées par le traditionnel vin d'honneur offert par la municipalité.

Merci ! Le Comité de la FNACA **Contact : 05 61 08 49 85 - 06 33 63 62 92**



Ce 19 mars 2024, le Comité de la FNACA a demandé à M. le Maire, Jean-Claude GARAUD, de remettre aux Anciens Combattants :

M. Guy ROUSSEL

M. Joseph TORT-PEREZ

M. Joseph RESPAUD

le **diplôme d'honneur** pour services éminents rendus à la Fédération avec fidélité et dévouement à la cause des Anciens Combattants en Afrique du Nord. Ce diplôme ouvre droit au port de l'insigne d'Honneur de la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie).



Commémoration du 8 mai 1945



8 Mai 1945 : fin de la guerre en Europe

« Après plus de cinq années de guerre et de terreur en Europe qui ont coûté la vie à des dizaines de millions de personnes, les forces alliées débarquent en France en juin 1944 et progressent vers l'Allemagne, où elles pénètrent en février 1945. Trois jours après le suicide d'Adolf Hitler dans son bunker, le 30 avril, les troupes nazies qui défendent Berlin capitulent le 2 mai 1945.

Dans la nuit du 6 au 7 mai, le général Alfred Jodl - chef d'état-major de la Wehrmacht - signe à Reims la capitulation, sans condition, de l'Allemagne. L'acte de capitulation fixe la cessation des hostilités au 8 mai à 23h01. Un nouvel acte de capitulation du IIIe Reich est alors signé à Berlin entre les commandements militaires allemands et Alliés. La guerre prend officiellement fin sur le continent européen ».

A l'occasion de la commémoration du 8 mai 1945, la commune de Villate a débuté la cérémonie par le dépôt de gerbe au monument aux morts suivi du discours de M. le Maire, Jean-Claude GARAUD, et de celui de L'UFCA (l'Union Française des Associations de Combattants). A ses côtés, étaient présents un major de la gendarmerie de Muret, un Capitaine de l'Armée de terre, le conseil municipal, les porte-drapeaux, les membres du « Souvenir Français », de la FNACA, du comité des fêtes et des associations sportives et culturelles, ainsi que le public venu nombreux pour assister à la cérémonie et partager le vin d'honneur offert par la municipalité.



Villate, commémoration du 8 mai 1945

ÉLECTIONS EUROPÉENNES



Résultats des élections à Villate

VOTANTS	526 sur 848 inscrits
EXPRIMÉS	503
ABSTENTION	322
Bulletins nuls-blancs et vides	23

36,69 %	- Jordan BARDELLA Rassemblement National
17,11 %	- Raphaël GLUCKSMANN Partie Socialiste-Place publique
9,12 %	- Valérie HAYER Majorité présidentielle
6,08 %	- Marion MARÉCHAL Reconquête
4,56 %	- François-Xavier BELLAMY Les Républicains
3,99 %	- Manon AUBRY La France Insoumise
3,80 %	- Marie TOUSSAINT Europe Écologie – Les Verts
3,80 %	- Léon DEFFONTAINES Parti Communiste français
3,04 %	- Jean LASSALLE L'Alliance rurale
2,28 %	- Hélène THOUY Parti animaliste
2,09 %	- Jean-Marc GOVERNATORI Écologie au centre
1,14 %	- Florian PHILIPPOT Les Patriotes
0,57 %	- Marine CHOLLEY Équinoxe
0,57 %	- Yann WEHLING Ecologie Démocratie Espéranto
0,57 %	- François ASSELINEAU Union populaire républicaine
0,19 %	- Nathalie ARTHAUD Lutte ouvrière

Ne sont représentés uniquement les partis ayant eu des voix, en raison du nombre important de listes (un total de 38 listes contenant chacune 81 noms).

Visite du sous-préfet



Le lundi 8 avril 2024, nous recevions M. Jean-Luc BLONDEL, sous-préfet de Muret, afin de lui présenter notre commune.

La rencontre a commencé à la mairie par un bref exposé de M. le Maire, Jean-Claude GARAUD, en insistant sur la richesse de notre patrimoine historique. Elle a été suivie d'une projection graphique des plans de la commune (plan d'urbanisme, détail des rues). Ont été abordées ensuite, les principales caractéristiques (population, superficie, budget) et les traditions, parfois séculaires, de notre commune afin de faire mieux ressentir l'ambiance villageoise qui nous est chère.



M. le sous-préfet ainsi renseigné a poursuivi cette rencontre par la visite des locaux de la mairie, de l'église attenante et des extérieurs dont le terrain qui doit accueillir le projet de construction du complexe sportif et culturel.

Sollicité pour une aide relative à ce projet, il a promis qu'il étudierait notre demande avec beaucoup d'attention.

Satisfait de sa visite et de sa rencontre avec les élus, il a souhaité maintenir un climat de confiance mutuelle entre la commune et la sous-préfecture, souhait partagé par nos élus.



Formation sur l'Optimisation des Ressources des Forces Armées

Du 6 au 8 mars 2024, 16 militaires du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Garonne ont suivi une formation sur l'Optimisation des Ressources des Forces Armées (O.R.F.A.).

L'attachement des gendarmes à leur territoire les a, une nouvelle fois, conduit à Villate où nous avons été accueillis au sein de la salle du conseil municipal.

Cette formation militaire offre des outils pratiques permettant d'appréhender au mieux un quotidien souvent imprévisible et exigeant : l'actualité nous l'a encore prouvé ces derniers jours. Nos gendarmes ont ainsi pu mettre en place des techniques leur permettant de mieux gérer le stress, leur sommeil et leur vigilance, d'améliorer leur concentration et de préparer dans de meilleures conditions des examens, des missions ou des interpellations.

Capitaine Frédéric COLLART
de la gendarmerie de muret



Le Centre d'Incendie et de Secours Stéphane Massat de Muret



Le Centre d'Incendie et de Secours est composé d'hommes et de femmes sapeurs-pompiers professionnels, sapeurs-pompiers volontaires, de jeunes sapeurs-pompiers, et de personnels administratifs et techniques.

En 2023, dans la commune de Villate, 31 interventions ont été effectuées par le CIS Muret MASSAT.

- 1 Accident de la circulation.
- 1 Soutien logistique SMUR.
- 1 Sauvetage d'animal.
- 1 Chute de ligne électrique.
- 1 Feu de chaumes ou récoltes sur pieds.
- 9 Interventions pour inondation/épuisement (juin 2023).
- 17 Secours à personne.



Le Maire et le conseil municipal tiennent à saluer le travail remarquable et l'engagement des gendarmes et des pompiers professionnels et volontaires. Nous les remercions pour leur dévouement, leur professionnalisme lorsque nous les sollicitons pour des interventions souvent difficiles.

La commune de Villate a fait le choix, il y a plusieurs années déjà, de la qualité et du professionnalisme en adhérant au SIAS Escaliu pour l'accompagnement à domicile de nos aînés.

Le SIAS propose 3 services :

- Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD prestataire uniquement).
- Service de Portage de Repas.
- Service de Petit Jardinage.

Ces services s'adressent à toutes les personnes :

- De plus de 60 ans,
- Et/ou en sortie d'hospitalisation sans critère d'âge (sous conditions),
- Et/ou en perte d'autonomie, ou handicapées de manière ponctuelle ou durable,
- Et/ou en isolement social, avec peu ou pas de famille à proximité.



Les interventions du SIAS ont pour objectif d'accompagner le maintien à domicile dans le cadre du respect du projet de vie de chacun. Les agents intervenants mettent en œuvre leur professionnalisme pour atténuer l'impact de la perte d'autonomie dans le quotidien des bénéficiaires et de leurs familles. Cette présence bienveillante permet également le partage de moments d'échange et de convivialité.

Autorisé à fonctionner par le conseil départemental, le SIAS a un statut de service médico-social, il est spécifiquement habilité à intervenir auprès d'une population considérée comme fragile.

Il remplit des obligations réglementaires strictes et rend des comptes régulièrement au conseil départemental. La qualité des prestations rendues est contrôlée et les tarifs sont encadrés.

Dans le cadre d'un contrat de mise à disposition de travailleurs, le prestataire de service reste l'employeur. Le bénéficiaire n'est pas l'employeur, ce qui allège considérablement la charge administrative liée aux interventions.

Des aides au financement sont possibles pour les interventions d'aide à domicile, sous réserve de remplir différents critères. La prestation de livraison du service de portage de repas ouvre droit à réduction d'impôt ou crédit d'impôt.

Informations utiles

pour tout renseignement ou devis gratuit sur simple demande :

SIAS Escaliu
Syndicat Intercommunal d'Action Sociale
220 Route d'Ox . 31600 SEYSSES

Tél : 05 61 56 18 00
Fax : 05 61 56 78 40
Email : contact@sias-services.fr

Les bureaux sont ouverts
Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 17h.
Le vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h.

N° d'agrément de la collectivité : SAP 253101844



Foire Commerciale 2024



Des Commerçants et Artisans de
Pins-Justaret et Villate

A Villate les 15-16 juin



Petit rappel historique :

2024, Commémoration des 80 ans de la libération de la France, le Débarquement de Normandie du 6 juin 1944, le D-Day, en est le point de départ.

Des soldats américains, britanniques, canadiens et français débarquent sur cinq plages de Normandie (Omaha beach, Utah beach, Juno beach, Gold beach et Sword beach). Sous le commandement du Général américain Eisenhower, leur but est précis : à partir de la Normandie ouvrir un 2^{ème} front en Europe de l'Ouest et diviser l'armée allemande. Ce débarquement, nom de code « Neptune », est la plus grande opération navale de l'Histoire (près de 7000 navires de guerre). C'est aussi « le jour le plus long » selon l'expression du Maréchal allemand Rommel. Les 1^{ères} heures ont été décisives et ont changé le cours de la Seconde Guerre mondiale. Dès les 1^{ers} jours, la résistance française apporte une aide précieuse aux Alliés en guidant les troupes. C'est le début de la libération du pays. Le 25 août 1944, Paris est libérée après de durs combats entre les hommes de la 2^{ème} division blindée du Général Leclerc et la Wehrmacht. Le Général De Gaulle prononce alors sa célèbre phrase : « Paris outragé, Paris brisé, Paris martyrisé, mais Paris libéré ! ».

La France de Vichy est remplacée par le Gouvernement provisoire de la République française et dirigée par le Général De Gaulle. Il rétablit les principes propres à la République et renove les lois sociales du Pays. Le 13 octobre 1946, la France se dote d'une nouvelle Constitution qui fonde la IV^{ème} République.



C'est avec beaucoup d'émotion que nous avons célébré notre **2^{ème} foire commerciale**, articulée sur deux thèmes : les « 80 ans de la libération et de la résistance » et l'exposition des commerçants et artisans de Pins-Justaret / Villate. Nous tenons à remercier la municipalité de Villate, son maire J.C GARAUD, ses adjoints, le comité des fêtes, le club de pétanque pour s'être rendus disponibles pour notre évènement. Mais également M. Daniel BINARD coordinateur aérien qui a rendu l'impossible... possible : faire poser des parachutistes du 3^{ème} RMAT de Muret sur Villate. Nous remercions également le piquet d'honneur venus en nombre du 3^{ème} RMAT de Muret, les Anciens Combattants et le «Souvenir Français» venus en nombre eux aussi.

Nous n'oublions pas les pilotes et les autorités présentes :
 Le pilatus CEP Pamiers : Pilotes Jacques MARTY
 Les parachutistes 3^{ème} RMAT (que nous pouvons applaudir !) :

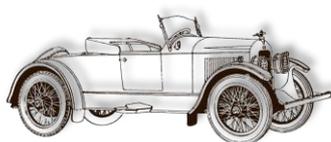
- Adjudant-chef Christophe
- Brigadier-chef de première classe Edouard
- Maréchal des logis William
- Maréchal des logis Jean-Julien

Le PT17 N56608 : Pilote et propriétaire SARAH VRANCKEN
 Aéroclub Jean MERMOZ
 Avions 1 ULM - 2 CTLS - 1 DR400 :
 Pilotes Bruno CHRISTIAENS - Jacques DOROLLES - Luc DESBOIS

Nous remercions aussi :
 Le SNA Service de la Navigation Aérienne - Sud Blagnac
 La DSAC Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile
 La Compagnie de Gendarmerie - Brigade de MURET
 Le SDIS 31 - Sapeurs-pompiers.

A l'année prochaine pour l'édition 2025 à Villate.

Le président APPV M. Christophe OLIVER



La foire commerciale s'est déroulée sur 2 journées bien remplies avec, le samedi matin, la reconstitution d'un camp militaire de 1940 et la collection de voitures anciennes. L'après-midi, les olympiades « en famille » à la ferme du Haumont, le manège de Bab's le clown, les jeux gonflables pour enfants et pour finir la soirée Tapas et Concert. Le dimanche matin vous pouviez découvrir les stands de vos professionnels et commerçants. Puis la commémoration des « 80 ans de la libération et de la résistance » a débuté avec les démonstrations aériennes de 2 « Piper de 1940 », le largage de 4 parachutistes du 3^{ème} RMAT, le dépôt de gerbes au monument aux morts. Un vin d'honneur était offert par la municipalité et le repas du midi était préparé par le restaurant Tipolino. Sans oublier le jeu de piste historique. Encore merci à tous les organisateurs, participants et visiteurs.





Atelier d'art



Le 38^e Salon de Peinture s'est déroulé du 25 mai au 1^{er} juin 2024 à la salle des fêtes de Villate.

140 œuvres étaient exposées (38 par 10 enfants, 32 par 12 ados et 71 par 24 adultes) regroupant les 2 ateliers dirigés par Josiane MOTREFF : celui de Pins-Justaret / Villate et celui de Labarthe sur Lèze.

Cette année encore, l'exposition très conviviale fut un grand succès grâce à la richesse diversifiée des travaux des élèves.

Les lauréats des « coups de cœur du public » ont été :

- **catégorie enfants** : Charlotte VIRLOGEUX
- **catégorie ados** : Gabrielle HENRY
- **catégorie adultes** :

- * technique aquarelle /dessin : Caroline DUNGLA
- * technique pastel : Caroline DUNGLA
- * technique peinture : Anne-Marie CIERCOLES

Le bureau et le CA de l'Atelier d'Art de Pins-Justaret/Villate remercient le personnel de la mairie de Villate qui leur a apporté un soutien inconditionnel tout au long de cette manifestation.

Nous vous donnons rendez-vous le 31 août 2024 au forum des associations pour une agréable rencontre et pour tous renseignements pratiques.

Dominique Andrieux, présidente de l'association
tél : 06.81.45.89.84

Les pass'y âgés

Bien le bonjour,

Les Pass'y âgés en vadrouille !

Que ce soit au restaurant, en voyage ou autres sorties, c'est toujours dans la bonne humeur que nous nous retrouvons.



« La Ferme de Champreux »
- Nailloux



Au restaurant

« L'Arc en Ciel » Muret



Pour notre 1^{er} salon du « Fait soi-même », une belle réussite, il y avait près de 400 visiteurs le dimanche 14 avril.

Lors de notre première soirée musicale, le samedi 9 mars, 115 personnes ont répondu à notre invitation.



Et nous avons continué notre joyeux périple avec :

En mai :

Le voyage de 4 jours à Beauval et les châteaux de la Loire.
La journée à Toulouse pour un rallye pédestre.

En juin :

Le Grand « Pic-nic » pour nos adhérents à Beaumont-sur-Lèze.

Retrouvons nous en septembre.

En attendant nous vous souhaitons un bel été !

Et si vous souhaitez nous rejoindre... avec grand plaisir !

Contactez Martine au numéro : 06 41 31 28 07

ou par courriel : les.passyages@gmail.com

Prenez soin de vous !



Le Club de pétanque de Pins-Justaret/Villate

Le mercredi 01 mai 2024, le club de pétanque de Villate s'est déplacé à Pointis de Rivière pour disputer le 2^{ème} tour du championnat de Haute-Garonne de Pétanque.

L'équipe, composée de 7 joueurs masculins et d'1 féminine, s'est inclinée, 6 manches à 2, face à l'équipe du club de Merville.

Un peu de déception générale bien sûr, cette aventure s'arrête donc là et on préparera mieux, si possible, l'évènement pour 2025.

Je tenais à féliciter l'ensemble du groupe, le capitaine ainsi que les accompagnants.

Merci à tous.

Le président « Villate Pétanque » Jean-Luc LOUPIAS



L'association des chasseurs

Association de Chasse R.P.V (Roquettes/Pins-Justaret/Villate)

L'association de Chasse agréée s'est réunie le 16 février dernier, pour une Assemblée Générale extraordinaire, afin de rattacher la commune de Villate aux communes de Roquettes et de Pins-Justaret. La fusion a été validée à l'unanimité.

En attendant les derniers détails administratifs pour déterminer les limites de réserve de chasse, notre objectif reste le même ; lutter contre les espèces nuisibles, invasives et limiter les dégâts causés aux cultures. D'année en année, nous luttons pour limiter les problèmes sur les parcelles agricoles ainsi que chez les particuliers. La zone péri-urbaine est un milieu idéal pour favoriser l'augmentation des populations de ragondins, sangliers, renards, fouines, corvidés et autres espèces nuisibles.

Si vous avez des questions administratives liées à la chasse, ou si vous subissez des dégâts liés à une ESOD (Espèce Susceptible d'Occasionner des Dégâts), vous pouvez contacter un des membres du bureau aux numéros suivants :

Président	: Joris DUVAL	0682374846
Trésorier	: Daniel VAISSIÈRES	0609212572
Administrateur	: Sébastien BORIE	0635712310



Cette année encore, notre club de Handball Pins-Justaret/Villate (HBCPJV) a réuni 240 licenciés de la catégorie babyhand à la catégorie séniors.

Nous sommes fiers de nos séniors garçons qui ont disputé les 16^{ème} de finale de la Coupe de France territoriale. Une belle aventure qui a été rendue possible notamment par la participation financière de la mairie que nous remercions. De nombreux licenciés avaient fait le déplacement jusqu'à Jacou pour les soutenir. Malgré cela, l'équipe s'est inclinée devant le club de Cassis. Mais, nous ne regrettons rien et comptons bien revenir au même niveau de la compétition l'an prochain !

Les séniors filles ont atteint le niveau pré-national pour cette seconde phase du championnat.

Nous vous invitons à venir soutenir nos différents collectifs, petits et grands, tous les week-ends. Des stages sont proposés à nos licenciés pendant les vacances.

Alors n'hésitez plus à pousser les portes du gymnase que ce soit pour venir vibrer dans les tribunes ou nous rejoindre sur le terrain !



« j'y vais ! »



Chères Villatoises, Chers Villatois,

Après une belle soirée Moules/Frites le samedi 22 juin 2024, nous espérons vous voir aussi nombreux pour nos prochaines manifestations du 2^{ème} semestre.

N'oubliez pas nos grillades d'agneau le 13 juillet, suivies du dépôt de gerbe au monument aux morts le 14 juillet et notre fête locale du 30 août au 2 septembre.

Au plaisir de vous retrouver !
A très vite,



Agenda 2^{ème} semestre 2024

- Le jeudi 31 octobre : Halloween
- Le samedi 09 novembre : Soirée à thème
- Le dimanche 24 novembre : Loto
- Le dimanche 15 décembre : Goûter de Noël



ON COMPTE SUR VOUS !



Liralabribus

Le LIRALABRIBUS fêtera son 3ème anniversaire cet été... et ce, grâce aux dons de livres (émanant de particuliers, commerçants, presse, pilons de médiathèques,...) qui ne cessent d'augmenter chaque jour davantage et lui donne ainsi « vie » ! Transformer l'abribus et la cabine téléphonique existants en petites « bibliothèques de rue » est l'initiative de l'équipe municipale qui, au départ, ne pensait pas que ce projet connaîtrait un tel enthousiasme auprès de tous les lecteurs de Villate, des communes environnantes et même de très loin ! Nous vous remercions donc fort chaleureusement pour vos dons et pour « les petites mains anonymes » qui entretiennent bien souvent le local et le décorent !

Ceci étant, nous déplorons, surtout en période de vide-greniers, le comportement de certaines personnes qui dévalisent, très courageusement dans la nuit où tous les chats sont gris..., le LIRABRIBUS !

Un peu plus de livres (et de décorations) sur les étagères ! *Une soif de lecture on ne peut plus !* Nous avons connu de fait des périodes de grand découragement..., mais les lecteurs ont toujours été présents au rendez-vous pour combler au plus vite et au mieux le grand vide des étagères !

Le LIRALABRIBUS permet aussi depuis peu, sur un principe **d'échange et de partage**, de déposer dans une grande boîte en plastique, sans pour autant « envahir » le local, ce dont on ne se sert plus (jouets, DVD, bibelots, matériels scolaires,...) et qui font le bonheur des petits comme des grands !

Mais avant tout, le LIRALABRIBUS reste l'endroit où l'on vient choisir un livre, ou faire une « pause lecture » en s'asseyant sur le banc revêtu d'un coussin... cosy !



Quand vous vous arrêtez au LIRALABRIBUS, rappelez vous que :

« La lecture est une porte ouverte sur un monde enchanté » !

François MAURIAC.

Belles lectures à tous !



Relais de la flamme olympique : une étape à Muret

La flamme olympique a fait une étape en Haute-Garonne.

Environ 6000 personnes étaient au rendez-vous pour assister au passage de la flamme à Muret le matin du vendredi 17 mai 2024. Un moment historique pour le Muretain agglo, comme l'a rappelé le maire, André MANDEMENT : « Muret, ville sportive et dynamique, habituée à organiser de grands événements, est honorée d'accueillir la flamme ». La première à passer le relais, est l'escrimeuse paralympique Briana VIDÉ, puis douze porteurs se sont ainsi relayés dans les rues de Muret, le plus souvent au pas de course, sous bonne escorte de police et de gendarmerie.

Le point d'orgue du passage du flambeau olympique restera l'arrivée sur le podium du Toulousain Maxine VALET, escrimeur paralympique, qui s'est frayé un chemin au Chant de la Marseillaise, porté par la foule des grands jours dans une belle ambiance populaire. Dernier porteur à Muret, il a remis la flamme olympique dans son chaudron avant qu'elle ne reprenne la route jusqu'aux JO de Paris. Mais c'était aussi sans compter sur la présence surprise du tennisman français Gaël MONFILS.



André Mandement, le maire, avec le tennisman Gaël MONFILS et le basketteur Richard DACOURY



Maxine VALET

CALENDRIER DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

VILLATE 2024

Mardi
3
septembre

Mardi
5
novembre



Les bacs doivent être sortis uniquement la veille de la collecte et ne doivent pas prendre la place d'un stationnement.

A l'issue de chaque collecte, les bacs doivent être remis. Ils ne doivent pas rester à demeure sur l'aire de présentation ou sur le domaine public.

Naissances



Gabriel VERNERET	10/01/2024
Alba HIOLLET	08/02/2024
Aaron PAAGALUA	02/03/2024
Hatice-Kubra ONER	03/04/2024
Nathan GUIRAUD	13/04/2024
Lucas MARTINS BELAUD	14/04/2024
Gabin FOURNIER BREIL	28/04/2024
Noah GIANESIN	07/05/2024
Amina AMMOUR	16/06/2024
Souhaïl BONIFAS FTAÏS	18/06/2024

Mariages



Robert DELFOSSE et Hélène CHÉROUT	13/04/2024
Ghislain TAVELLA et Stéphanie DUFRENNES	20/04/2024

Décès



René LAMARQUE	13/01/2024
René GARCIA	26/02/2024

Informations municipales



Tonte

Les employés municipaux s'efforcent d'effectuer leur travail de tonte avec régularité mais celui-ci s'est souvent trouvé impacté par la météo. Ils tentent donc de s'adapter aux exigences climatiques afin d'assurer l'entretien des pelouses tout en préservant la biodiversité !



Merci aux habitants pour leur patience et leur indulgence.

Bienvenue aux nouveaux habitants

Chaque année, de nouveaux habitants s'installent à Villate. Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre village qui est aussi désormais le leur. Il est souhaitable qu'ils se fassent connaître au secrétariat de la mairie qui les renseignera sur le fonctionnement de la commune et pourra répondre à toute question éventuelle. Les élus se feront également un plaisir de les recevoir sur rendez-vous.

Nous vous informons que les délibérations du conseil municipal sont consultables en mairie.

La mairie est ouverte :

lundi, mercredi et vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h.
mardi et jeudi de 8 h à 12 h.

➤ **Fermée du 08/07/2024 AU 16/08/2024 tous les après-midi.**

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous

tous les soirs et le samedi matin.

Tél. : 05-61-76-41-05 Mail : mairie.villate@wanadoo.fr

Site internet : mairie-villate.fr

Mairie de Villate Place Saint Blaise 31860 VILLATE

Horaires d'été



Bonnes
VACANCES!

Nuisances sonores

Par arrêté préfectoral, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore tels que tondeuses, perceuses etc... peuvent être effectués seulement aux horaires suivants sous peine d'amende :

Jours ouvrables	8h30 à 12h00	14h30 à 19h30
Samedi	9h00 à 12h00	15h00 à 19h00
Dimanches et jours fériés	10h00 à 12h00	16h00 à 18h00

Tous les bruits liés aux comportements d'une personne ou d'un animal placé sous sa responsabilité, communément appelés « bruit de voisinage », peuvent être verbalisés par le Maire ou la gendarmerie ; notamment dans le cas de tapage nocturne. Sont considérés comme tapage nocturne tous les bruits émis entre 22 heures et 7 heures du matin.



Le montant de l'amende est de 68 euros

Appel au civisme

DÉCHETS ET DÉJECTIONS CANINES

Pour des raisons sanitaires et d'hygiène, l'article R.632-1 du code pénal et l'article R541-76 du code de l'environnement, classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides insalubres. Ceux-ci sont interdits sur toutes les voies publiques (trottoirs, espaces verts et de jeux publics). Tout propriétaire de chien est donc tenu de ramasser les déjections de son animal. Par conséquent le non respect des articles expose à une contravention de 2^{ème} classe.

Le montant de l'amende est de 35 €

Toutefois les communes qui le désirent sont libres d'augmenter jusqu'à **450 €** le montant par arrêté municipal.
Merci de votre aide pour le maintien de la propreté de notre village.

Les associations
culturelles
vous présentent leur
nouvelle collection



Samedi 27 avril



Festival des associations
Printemps Été 2024

Chants
Sketchs
Danse
Théâtre



« **La mode** », thème de cette édition 2024 du festival, a inspiré les associations de façons différentes suivant leurs activités. C'est surtout l'évolution des modes vestimentaires, mais aussi musicales et sociales à travers le temps qui a été évoquée.

Les danses et les chansons modernes ont côtoyé les différents âges du bistrot de la mode, en passant par le bourgeois gentilhomme rajeuni par des acteurs adolescents.

Les spectacles de danse, de chant et de théâtre étaient entrecoupés de deux défilés de mannequins habillés de tenues typiques, anciennes ou contemporaines, dans une ambiance musicale adaptée.

De l'avis unanime, l'atmosphère rendue chaleureuse par un public enthousiaste a contribué à la réussite de cette soirée.

